

COVID-19 vaccination FAQ
FAQ sur la vaccination contre le COVID-19

Vaccination contre COVID-19 – Réponses aux questions fréquemment posées

1. Quels sont les vaccins homologués et disponibles pour la vaccination ?

Les vaccins contre le COVID-19 qui ont été homologués par l'Agence européenne des médicaments (AEM) sont Pfizer/BioNTech, AstraZeneca, Moderna et Johnson&Johnson.

2. Quelle est l'intervalle entre la 1ère et la 2ème dose de chaque vaccin ?

- **Pfizer/BioNTech** : Le vaccin Pfizer/BioNTech est administré en **deux doses**, avec un intervalle de **3 semaines entre les deux doses**.
- **AstraZeneca** : le vaccin AstraZeneca est administré en **deux doses**, avec un intervalle de **8 semaines entre les deux doses**.
- **Moderna** : Le vaccin Moderna est administré en **deux doses**, avec un intervalle de **28 jours entre les deux doses**.
- **Johnson&Johnson** : Le vaccin Johnson&Johnson est administré en **une seule dose** et quiconque le reçoit **a achevé sa vaccination**.

3. Comment puis-je confirmer mon rendez-vous si je n'ai pas reçu de SMS ou si le certificat correspondant ne m'a pas été envoyé ?

Dans ce cas, les citoyens peuvent contacter le centre d'appels 1474.

4. Comment puis-je prendre rendez-vous autrement que par la procédure effectuée via le portail de vaccination ?

En plus de la prise de rendez-vous via le Portail de vaccination, les citoyens peuvent contacter leur **médecin traitant**, si celui-ci a exprimé son intérêt à vacciner ses bénéficiaires âgés de 30 ans et plus, à son cabinet et avec le vaccin AstraZeneca. Dans ce cas, les citoyens pourront prendre rendez-vous pour la vaccination par l'intermédiaire de leur médecin traitant, à un jour et à une heure fixés par celui-ci.

5. Si je ne suis pas inscrit ou bénéficiaire du GeSY, comment puis-je prendre rendez-vous ?

Les citoyens qui ne sont pas inscrits ou bénéficiaires du système général de santé GeSY et qui souhaitent se faire vacciner dans le cadre du Plan National de Vaccination contre le COVID-19 doivent remplir et soumettre au Ministère de la Santé le [Formulaire d'inscription pour les citoyens qui ne sont pas bénéficiaires du GeSY sur le portail chypriote pour la vaccination contre le Covid-19](#). Le document doit être soumis avec une copie de la carte d'identité de la personne intéressée, de la carte d'enregistrement ARC pour les non-nationaux ou de tout autre document d'identification, ainsi qu'une copie de la carte médicale de la personne, le cas échéant. Tous les documents peuvent être envoyés au Ministère de la Santé, soit par courrier électronique à l'adresse covidvac@moh.gov.cy, soit par courrier postal ou bien remis en main propre à l'adresse suivante : Département des Cartes Médicales, Ministère de la Santé, 1 Prodromou et 17 Chilonos, 1449 Lefkosia.

6. Ma vaccination doit-elle être reportée s'il s'avère que je suis testé positif au coronavirus ou si j'ai été en contact étroit avec une personne testée positif ?

Oui, dans les deux cas, la vaccination doit être reportée.

Les citoyens qui ont déjà pris rendez-vous mais qui ont entre-temps été diagnostiqués comme cas positifs au coronavirus ou signalés comme cas contact avec un cas positif, **peuvent demander le report de leur rendez-vous**, selon la procédure décrite à la question 5.

7. Dois-je planifier mon rendez-vous lorsque le portail de vaccination s'ouvre, même si je suis un cas positif au coronavirus ou un cas contact ?

Oui, que le citoyen soit positif au virus ou qu'il soit un cas contact, il doit prendre rendez-vous lorsque le portail de vaccination est disponible pour sa tranche d'âge.

8. Ensuite, comment puis-je reporter mon rendez-vous si je suis un cas positif au coronavirus ou un cas contact ?

Initialement, il est précisé qu'en cas de report, le citoyen se voit attribuer un nouveau rendez-vous **au même Centre de vaccination et pour le même type de vaccin que son premier rendez-vous**, dans les plus brefs délais.

Afin de reporter le rendez-vous, il est nécessaire d'en informer immédiatement le Ministère de la Santé. Le citoyen peut soit contacter le **centre d'appel 1474**, où il lui sera demandé de fournir les détails du rendez-vous et la raison de sa demande d'annulation, ainsi que les éventuelles dates de reprogrammation, soit **envoyer un e-mail** à director@mphs.moh.gov.cy en indiquant les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Numéro de la carte d'identité
- Date de naissance
- Date et heure du rendez-vous
- Si la reprogrammation concerne la 1ère ou la 2ème dose de vaccin
- Centre de vaccination
- Type de vaccin
- Numéro de téléphone
- Raison de la demande de report (par exemple, cas positif au coronavirus, cas contact avec une personne testée positif, etc.)
- Date souhaitée pour le nouveau rendez-vous.

Une fois les informations ci-dessus reçues et vérifiées par le Ministère de la Santé, le rendez-vous sera reporté et le citoyen sera informé en conséquence. Le citoyen n'a pas besoin de prendre d'autres mesures via le portail de vaccination.

9. Est-il possible pour un citoyen de demander un nouveau rendez-vous pour un autre type de vaccin, s'il ne souhaite pas que son rendez-vous soit reporté ?

Oui, cela peut être fait après l'annulation du rendez-vous existant par téléphone auprès du centre d'appel 1474. Ensuite, le citoyen pourra demander un nouveau rendez-vous via le **portail de vaccination** lorsque celui-ci sera disponible pour sa tranche d'âge.

Le portail de vaccination est disponible quotidiennement pour différents groupes d'âge, et les citoyens intéressés par la vaccination doivent prendre rendez-vous le plus tôt possible, afin qu'ils puissent être vaccinés rapidement, protégeant ainsi leur santé.

10. Quand la vaccination peut-elle être effectuée après une maladie due au COVID-19 ?

La vaccination est effectuée dans les trois (3) mois suivant la guérison, et après au moins 42 jours à compter de la guérison ou de diagnostic séronégatif obtenu par test.

11. Quand la vaccination peut-elle être effectuée pour les cas contacts avec une personne testée positif ?

Pour les cas contacts, la vaccination peut être effectuée après la fin de la période d'auto-isolément. Dans le cas où le cas contact devient un cas positif, la vaccination est effectuée dans les trois (3) mois après la guérison, et après au moins 42 jours à compter de la récupération ou de diagnostic **séronégatif** obtenu par test.

12. Quel est le pourcentage de protection après chaque dose de chaque vaccin ?

- **Pfizer/BioNTech** : offre une **immunité de 52% sept jours après la 1ère dose**, le pourcentage **augmentant à 89% après une semaine supplémentaire**. Selon les dernières

données délivrées par Pfizer, **sept jours après la 2ème dose, l'efficacité atteint 91,3% contre les maladies bénignes dues au COVID-19 et 95,3% contre les maladies graves.**

- **AstraZeneca** : assure une **immunité de 70% trois semaines après la 1ère dose**, tandis que **15 jours après la 2ème dose, une protection de 76% à 94% contre le COVID-19 est atteinte.** Il est **efficace à 100% pour prévenir les maladies graves et les hospitalisations.**

- **Moderna** : l'efficacité atteint **92% 14 jours après la 1ère dose**, tandis que **14 jours après la 2ème dose, l'efficacité atteint 94,1%**, et alors que **six (6) mois après la 2ème dose, la protection s'élève à 90% contre les maladies bénignes dues au COVID-19 et à 95% contre les maladies graves.**

- **Johnson&Johnson** : la protection **commence après 14 jours**, tandis qu'**après 28 jours, son efficacité contre les effets graves du virus COVID-19 atteint 85%.** Après **49 jours**, il a été prouvé que le vaccin **prévient presque complètement l'hospitalisation et le risque de décès.**